

L'ESSENTIEL SUR L'IMMATRICULATION DES TRAVAILLEURS ETRANGERS

L'application d'immatriculation des travailleurs étrangers du régime
général | PISE

Juillet 2026

L'application plateforme d'immatriculation des salariés étrangers (PISE) est un service proposé exclusivement aux employeurs sur ameli.fr.

Elle permet la dématérialisation des demandes d'immatriculation et des échanges avec la caisse d'Assurance Maladie, depuis le dépôt du dossier jusqu'à l'attribution du numéro de sécurité sociale.

C'est un service gratuit, sécurisé, disponible 24h/24 et 7j/7, 100 % dématérialisé, il permet un suivi en temps réel des dossiers.

POUR QUI ?

Vous pouvez accompagner votre salarié dans sa demande d'ouverture de droits.

Cette démarche est adaptée lorsque votre salarié est :

- Titulaire d'un Passeport Talent ;
- Salarié ;
- Mannequin ;
- Assistant de langue.

Bien que l'obtention d'un numéro de sécurité sociale relève de la responsabilité du salarié, l'accompagnement par l'employeur est fortement recommandé afin de faciliter et accélérer son affiliation à l'Assurance Maladie.



Attention : Avant d'embaucher un salarié étranger hors Union européenne, l'employeur doit vérifier la validité de son titre de séjour et de son autorisation de travail.

COMMENT EFFECTUER LA DEMANDE ?

1. Connectez-vous puis créez votre compte avec votre numéro SIRET sur le service [j'emploie un salarié étranger](#).
2. Complétez le dossier puis renseignez les informations de votre salarié et déposez les justificatifs requis (identité, état civil, titre de séjour si nécessaire, contrat de travail ou bulletin de salaire, RIB).
3. Vérifiez les informations puis utilisez une adresse e-mail générique de l'entreprise et veillez à ce que l'adresse du salarié soit différente de celle de l'employeur.
4. Validez votre demande : Le dossier est transmis directement à la Caisse d'Assurance Maladie.

Pour résumer | PISE vous permet de faciliter les démarches de vos salariés, d'effectuer en ligne, gratuitement et en toute sécurité, les demandes d'immatriculation des salariés étrangers auprès de l'Assurance Maladie.

En quelques clics, vous transmettez le dossier à la Caisse d'Assurance Maladie et suivez son traitement jusqu'à l'attribution du numéro de sécurité sociale définitif. [Pour en savoir plus.](#)

